

Football Amateur



**ASSOCIATION LIEGEOISE
DE FOOTBALL AMATEUR**

ASBL M.B. du 04 mai 1978 – N° d'entreprise: 418.243.808

Le foot amateur pour les amateurs de foot

**HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE MARDI**

Bureau de dépôt de Liège X

Le 30 août 2020

n° 04

Organe Officiel de l'ALFA

SIEGE SOCIAL

rue des Bonnes-Villes, 8
4020 LIEGE

☎ 04/343.19.90

☎ 04/344.33.47



EDITEUR RESPONSABLE

Albert HALIN
rue de la Limite, 114
4041 MILMORT
☎ 0493/55.08.92

Site web :
<http://www.footamateur-alfa.be>

E-mail :
foot-amateur@skynet.be

Ouverture des bureaux : Tous les mardis de 17 à 19 heures

Assureurs spécialistes en risques sportifs

S.A. ARENA
02/512.03.04
Rue Joseph II, 36 - 38
1000 Bruxelles

SPRL Bureau d'Assurances Remacle
Tél.: 04/224.21.22 - Fax : 04/226.43.02
Place Coronmeuse, 39
4000 Liège

laurent.remacle@portima.be

Permanence téléphonique tous les jours de la semaine entre 9H et 12H.

COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats des matches officiels (championnat et coupe) doivent être communiqués par SMS au **0499 90 87 85** avant le dimanche **15h00** sous peine d'amende.

SIL LE MATCH EST REMIS, IL FAUT LE RENSEIGNER EGALEMENT.

MERCI DE COMMUNIQUER LE RESULTAT DES MATCHES JOUES EN SEMAINE LE JOUR MEME.

TRANSFERTS

Vu les circonstances actuelles et à titre exceptionnel, la période des transferts est prolongée jusqu'au **mardi 1er septembre 18h**. Passé ce jour et cette heure, aucune demande de transfert sera acceptée.

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 AOÛT 2020

Vérification des pouvoirs :

40 clubs présents sur 47, la moitié est atteinte.

Clubs absents : Fc Villers, Les Copains, Ac seraing ,Fc Tihange, Asc Marocaine, Fc Atlas, Fc Sprimont. Ces clubs seront pénalisés d'une amende de 25 euros conformément à l'art. 9.2 du règlement.

1) Accueil des membres

2) Elections au C.A. : 2 candidats ont présenté leur candidature.

Sont élus pour un mandat de trois ans : Madame Colson et Mr Drazan

Le C.A. 2020 – 2021 sera composé de 6 Administrateurs.

Démission d'un Administrateur : Monsieur Boelens Jacques.

3) Rapport de l'Administration Générale :

Un bilan de la saison 19-20 est présenté.

Le S.G. explique les perspectives du prochain championnat et de la coupe de la Province. Les clubs sont, également, informés de différentes mesures à venir pour la nouvelle saison. L'interruption des compétitions au mois de mars 2020 pour les raisons de Covid-19 est, également, abordée. Des explications sont données aux clubs sur la gestion de la fin de saison et ses conséquences pour les clubs

4) Rapport des vérificateurs aux comptes :

Madame Jacob (Fc Thier à Liège), Mr Chatin (Jup 17) et Mr Mouillard (Fc Napoli), tous trois vérificateurs aux comptes ont approuvé les comptes de la fédération lors de leur séance de travail avec Mr Del Guzzo, administrateur financier, à propos de la gestion de la comptabilité de l'ALFA.

5) Trésorie : un bilan de la situation financière de la Fédération ainsi qu'un projet de budget pour la nouvelle saison est présenté aux clubs et approuvé par l'Assemblée Générale.

6) Echange avec les clubs :

L'A.G. se termine par un échange constructif de questions- réponses pouvant déboucher sur de nouvelles réflexions.

Composition et organisation du CA 2020-2021

Président: Mr Basile Americo

Vice-Présidente: Md Colson Nicole (+ C. d'Appel)

Administrateur Délégué: Mr Drazan Jean-François (+ C. Sportif)

Administrateur Financier: Mr Del Guzzo Claudio (+ Calendrier)

Administrateurs: Mr Verboven Henri (C. Sportif)

Mr Dolmetti Giuseppe (C.A.G.)

Secrétaire Général: Mr Halin Albert

Secrétaires - Adjoints: Mr Pirotte Philippe

Mr Assuntini Joseph

AVIS AUX ARBITRES / CONVOCATION CAG

Cours de rattrapage AGA du 24/8/2020: Présence Obligatoire

Tous les arbitres ALFA non présents à l'AGA du 24/8/2020, pour raisons diverses, sont convoqués afin de participer à ces cours.

Le chargé de cours recevra les arbitres à la date suivante, dans les locaux de l'ALFA dès **18h15**

Date	Arbitres convoqués
Mardi 01/09/20 : 18h15	Battaglia, Bisqueret, De Vlieghe, Grégoire, Lazic, Momin, Negura, Nogue, Simon

CONSIGNES POUR LE VESTIAIRE DE L'ARBITRE ET AU BORD DU TERRAIN

Dans le respect des consignes sanitaires et de chacun, toute personne (joueurs, délégués, visionneurs, etc...) qui entre dans le vestiaire de l'arbitre doit, obligatoirement, porter un masque.

Pour la vérification de l'identité des joueurs, le délégué fera entrer un et un seul joueur, porteur d'un masque, à la fois dans le vestiaire.

Pendant la rencontre, pour les joueurs qui seront sur le terrain et pour l'arbitre, le port du masque n'est pas obligatoire.

Pour les réservistes, les délégués, les entraîneurs, le port du masque n'est pas obligatoire. A chacun de savoir s'il le porte ou non.

Pour l'organisation des buvettes, les mesures "Horeca" sont toujours d'application.

Les clubs qui reçoivent doivent appliquer, strictement, les normes sanitaires imposées : présence de gel hydroalcoolique dans tous les espaces, vestiaires joueurs, vestiaire arbitres, buvette, nettoyage de chaque vestiaire après chaque rencontre, respect de la distanciation, ...

Le CA espère de tout coeur que les championnats pourront démarrer les 5 et 6 septembre et que tout le monde fera le maximum pour que tout se passe le mieux possible pour chacun.

Prenez soin des autres et de vous-mêmes. Bonne saison footballistique à tous.

COMMUNICATION AUX CLUBS

Dans un respect des consignes sanitaires imposées par le Conseil National de Sécurité, le CA demande à toute personne qui viendra à la fédération de bien respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Port du masque obligatoire à l'intérieur du bâtiment.
- Avoir son gel hydroalcoolique ou utiliser celui à disposition.
- Un et un seul représentant de club par bureau.
- Attendre son tour et respecter la distance d'1,5 m.
- Ne pas rester trop longtemps dans un bureau.
- Quitter les bureaux une fois servi.

Respecter ces règles, c'est prendre soin de soi et soin des autres.

DEMANDES DE TRANSFERT LIBRE DU 01/06 AU 30/07/2020

*Les clubs de départ sont tenus de restituer, **dans les 10 jours à partir de la date de demande**, les cartes d'affiliation des joueurs en instance de transfert. Passé ce délai, ils seront passibles d'une amende de 5 € par carte non rentrée.*

DIMANCHE

<u>Date</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Club de départ</u>	<u>Anc. carte</u>	<u>Club de destination</u>	<u>Matricule</u>
08/06	CHIMENTO Maxime	CS ETOILE D'OR		HPNB BOCA RIVER	40-038
02/06	DE CHANY Jonathan	FC JENEFFE		HPNB BOCA RIVER	40-038
02/06	BONGIOVANNI Giuseppe	FC NAPOLI HERSTAL		HPNB BOCA RIVER	40-038
02/06	INGRASSIA Alexandre	CS ETOILE D'OR		HPNB BOCA RIVER	40-038
14/06	MATHYSSEN Yannick	FC FUZION		U OL SERAING	40-349
14/06	LIEUTENANT Geoffrey	RC BERGILERS		U OL SERAING	40-349
01/07	CAPOVILLA Steve	RCS FRAGNEE TORINO		U OL SERAING	40-084
28/07	COSTANZA Gerlando	RC MOSAN		FC MONTEMAURO	40-158
28/07	ESPOSTO Sergio	RC MOSAN		FC MONTEMAURO	40-158
28/07	PICONE Giuseppe	RC MOSAN		FC MONTEMAURO	40-158
28/07	DEGRAEVE Mike	CS ETOILE D'OR		CB FLEMALLE	40-351
28/07	LERUTH Hadrien	RDC COINTE		FC LE LOYAL	40-045
28/07	SIMON Gilles	RDC COINTE		FC LE LOYAL	40-045
28/07	FICAPAL GALLE Christop	RDC COINTE		FC LE LOYAL	40-045
28/07	MARCHAL Peter	RDC COINTE		FCLE LOYAL	40-045
31/07	BOVY Bob	RDC COINTE		FC LE LOYA	40-045
31/07	CATTRYSSE Jérémy	FC JENEFFE		FC WALLONIA	40-341
31/07	VAN DEN BERGH Erwin	CS ETOILE D'OR		INTER HOLLOGNE	40-036
25/08	ROOSEN ANIL	FC WALLONIA		FC NAPOLI	40-118

VETERANS

01/06	LASFAR Yaacoub	INTER HOLLOGNE		U OL SERAING	44-008
02/06	PERRONE Vincenzo	INTER HOLLOGNE		U OL SERAING	44-008
02/06	DEMOUSTIER Eric	INTER HOLLOGNE		U OL SERAING	44-008
23/06	DE HAN Joël	RC LESCOPAINS		RCS FRAGNEE TORINO	44-021
23/06	MICHIELS Emmanuel	FC AWIRS		RCS FRAGNEE TORINO	44-021
04/06	ANGELONI Dominique	INTER AWANS		FC VETERANS LIEGEOIS	44-349
30/06	GODEFROID Cédric	FC TIHANGE		FC JEHAY	44-346
03/07	BERNICH I Allal	CS ETOILE D'OR		RAC OUGREE	44-007
03/07	MARTIN Francis	RC LES COPAINS		RAC OUGREE	44-007
02/07	LEPAIRE Damien	FC VY COUS		RC LES COPAINS	44-347
04/07	PHILIPKIN Kevin	INTER MABOTTE		RCS FRAGNEE TORINO	44-021
04/07	LEMAIRE Didier	INTER MABOTTE		RCS FRAGNEE TORINO	44-021
08/06	FER NANDEZ Gerado	UM JEMEPPE		RCS FRAGNEE TORINO	44-021
04/07	SIOR Olivier	INTER MABOTTE		RCS FRAGNEE TORINO	44-021
19/07	BOME Christian	JS FIZOISE		FC REAL	44-040
27/07	BOURGUIGNON Frédéric	AF VILLERS		JS FIZOISE	44-041
27/07	HODY David	FC JENEFFE		JS FIZOISE	44-041
27/07	GABRIELLE Renaud	FC WALLONIA		FC GARDE DIEU	44-335
27/07	COLSON Jean-François	FC WALLONIA		FC GARDE DIEU	44-335
27/07	ROMERO HIGUERAS Lion	U OL SERAING		FCWALLONIA	44-082
27/07	FERET Michael	FC TIHANGE		AC SERAING	44-034
27/07	RENARD René	FC WALLONIA		FC GARDE DIEU	44-335
27/07	MILISSEN Kevin	INTER MABOTTE		GALAXY SERAING	44-045
27/07	DEBLIR Christophe	GALAXY SERAING		FC AWIRS	44-012
27/07	IBNHAMDAN Brahim	FC SPRIMONT		INTER MABOTTE	44-004
31/07	DECATOIRE Christophe	SOLIERES SPORT		FC TIHANGE	44-013
31/07	BONNE Marc	FC TIHANGE		GALAXY SERAING	44-045
31/07	SALEMI David	INTER MABOTTE		RCS FRAGNEE TORINO	44-021
25/08	MUSIQUE Renaud	SOLIERES SPORTS		FC TIHANGE	44-013

25/08	VISIGNANO Maurice	RFC BIERSET	FC NAPOLI	44-202
25/08	CECIUS Christophe	GALAXY SERAING	UM JEMEPPE	44-010
25/08	DROZDZOWSKI Ludovic	AF VILLERS	SOLIERES SPORTS	44-036

Notes : le **X** dans la 4^{ème} colonne indique que l'ancienne carte est rentrée.

Certaines demandes ne figurent pas dans le listing car, les anciennes cartes étant rentrées avant la demande, la nouvelle affiliation a été automatique.



Specialiste en équipements de sport.
25 années de services et de conseils clientèle.
Un très grand choix d'articles de marque.
Personnalisation de vos articles.

ROCOURT
Rue de l'Arbre Courte Joie, 382 - 4000 ROCOURT Tél. : 04/278.43.50

WISE
Place de la Collégiale, 11 - 4600 WISE Tél. : 04/379.25.99

WAREMME
Rue Joseph Wauters, 66 - 4300 WAREMME Tél. : 019/33.19.51



Le Plateau Gourmand
Traiteur - Entreprise de banquets

Service de repas à domicile
Réception
Buffet froid
Garden party
Repas d'entreprise

Service de location de matériel :
four, presse fruits, chaises, tables,
verres, assiettes, couverts, charette à glace,...



<http://www.plateau-gourmand.be>

Yves Bury
rue du puits, 1a
4000 LIEGE

Tél: 04/252.02.21
GSM: 0473/70.57.91
Fax: 04/253.83.10

Comme demandé lors de l'A.G. du 18 août 2020, nous vous communiquons le texte officiel concernant le sport en extérieur (20/08/2020). Cliquez ici

Protocole pour les sports pratiqués à l'extérieur

Les règles d'or à respecter impérativement :

- Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...)
- L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux.
- Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques.
- Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque

Règles et recommandations spécifiques pour les sports pratiqués à l'extérieur :

- Toutes les activités sportives (avec et sans contact) sont autorisées quel que soit l'âge du participant.
- Les toilettes, distributeurs, et DEA doivent rester accessibles.
- Les compétitions (avec et sans contact) peuvent reprendre avec un public (maximum 400 personnes)
- Un vestiaire est occupé par les membres d'une même équipe.
- Un nettoyage et une désinfection des vestiaires et des douches doivent être réalisés entre chaque roulement.
- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et d'aération des infrastructures intérieures.
- Si l'infrastructure a été occupée, faire suivre le nettoyage d'une désinfection (à l'eau de Javel diluée par exemple) des zones critiques, comme les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets, les sanitaires, les rampes...
- Elaboration de « check-lists » des zones critiques auxquelles il convient d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et désinfection quotidienne.
- Pour les buvettes et restaurants, le protocole Horeca s'applique - Attention le port du masque est obligatoire pour les déplacements au sein de cet espace et le traçage doit être assuré.
- Les entraînements, les cours et les matches ne peuvent dépasser un groupe de maximum 50 personnes, entraîneur(s) compris.
- Les groupes ne peuvent se mélanger.
- La distanciation physique est à respecter pour les personnes de plus de 12 ans en dehors de la pratique sportive.
- En dehors de la pratique sportive, lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée, le port du masque est une consigne stricte pour tous les plus de 12 ans (le public, les sportifs, le personnel sportif, d'entretien et extra-sportif, et ce, dans les espaces communs et sur les bords du terrain).
- Le matériel sportif et non sportif mais touché régulièrement (p.ex : interrupteurs) doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau).
- **Le gestionnaire veille à prévoir** un affichage et effectuer un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter.
- Pour les enfants, il y a lieu de prévoir une distribution des consignes aux parents et encadrants.
- Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. 14 jours après les premiers symptômes ET 72h après la disparition des derniers symptômes, vous ne présentez plus de risque de contamination.
- Disposer d'un local « Covid » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes

Recommandations avant la pratique sportive :

- Les règles d'hygiène restent d'application en dehors des activités sportives :
 - o Lavage des mains avant et après l'activité ;
 - o Si les distances sociales ne peuvent être respectées, le port du masque est obligatoire avant et après l'activité pour toutes les personnes de plus de 12 ans ;
 - o Identification et affichage d'un horaire par groupe de dépôt et de reprise des participants.
- Prévoir un parcours de circulation afin de respecter la distanciation sociale à l'arrivée et au départ des participants.

En supplément, stations de distribution de gel hydro-alcoolique par exemple à l'accueil, à l'entrée des salles.

Recommandations pendant la pratique sportive :

- Au sein de l'infrastructure, prévoir une superficie de terrain de minimum 10m² par participant.
- Les groupes ne peuvent excéder 50 participants, moniteur(s) compris, par surface sportive.

- Une même infrastructure sportive (terrain de football par exemple) présentant une surface de plus de 1.000m² peut accueillir 4 groupes distincts maximum.
- Les spectateurs sont autorisés (maximum 400).
- Un circuit de déplacement spécifique doit être prévu et doit permettre d'éviter les croisements.
- Les fontaines d'eau sont interdites .

Recommandations après la pratique sportive :

- Se laver/désinfecter les mains après l'activité.
- Nettoyer et désinfecter tout le matériel partagé avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau).

Document de la Fédération Wallonie-Bruxelles réalisé en concertation avec l'AISF (Conseils en Gestion Sportive et Juridique).